



GATINAIS EN BOURGOGNE

Département de l'Yonne

Mairie de VILLETHIERRY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet du zonage de l'assainissement
de la Commune de VILLETHIERRY (89)

Par arrêté en date du 28 janvier 2019, la Mairie de VILLETHIERRY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet du zonage d'assainissement de la commune.

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du zonage de l'assainissement de la commune de Villethierry pendant une période de 32 jours consécutifs, soit du **25 février 2019 à 9h00 au 28 mars 2019 à 17h00**.

Le plan de zonage d'assainissement détermine les zones relevant de :

- l'assainissement collectif concernant les habitations du bourg et des hameaux de Bonval, Les Badins et Les Gaillards, où la commune de Villethierry est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.
- l'assainissement non collectif concernant les habitations des hameaux de Chaumasson, Coquin, La Bonneau, Les Bergeries, Les Chapelles et Tros qui ne seront pas comprises dans l'assainissement collectif ainsi que les écarts où la commune est tenue d'assurer le contrôle des installations par le biais du SPANC.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bourgogne Franche Comté, après examen, indique dans sa décision du 18 décembre 2018, que la révision du zonage d'assainissement de VILLETHIERRY, n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Monsieur José JACQUEMAIN désigné par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Dijon assumera les fonctions de Commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à pages non mobiles coté et paraphé par le Commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Villethierry du 25 février au 28 mars 2019 inclus et consultables pendant cette période ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.villethierry.fr

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions en Mairie, les jours et heures suivants :

- lundi 25 février 2019 de 9h à 12h
- samedi 2 mars 2019 de 9h à 12h
- jeudi 28 mars 2019 de 14h à 17h

Un poste informatique sur lequel le dossier pourra être consulté sera tenu à la disposition du public à la mairie aux heures habituelles d'ouverture soit :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30,
- mercredi de 9h à 12h.

Les observations éventuelles pourront être

- consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- ou adressées à Monsieur le Commissaire enquêteur par écrit à l'adresse postale de la Mairie – 9, rue de la Mairie – 89140 VILLETHIERRY
- ou transmises par voie électronique à l'adresse : communedevillethierry@villethierry.fr

Les courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès du Responsable du projet, Madame PASQUIER Corinne, Maire de la Commune de VILLETHIERRY.

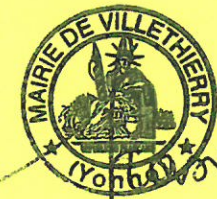
A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par Monsieur le Commissaire enquêteur qui transmettra son rapport et ses conclusions motivées à Madame le Maire, dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport sera transmise à Monsieur le Préfet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Villethierry ainsi que sur le site Internet (villethierry.fr) de la mairie pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, et au vu des conclusions de celle-ci, le Conseil Municipal pourra être amené à statuer sur le zonage de l'assainissement sur l'ensemble de la Commune.

Fait à VILLETHIERRY, le 28 janvier 2019

Le Maire,
Corinne PASQUIER



Corinne Pasquier